

JUIN 1983  
N° 221

**B B R R S S**

**DU 6 JUIN au 27 JUIN  
ELECTIONS AU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU CNRS.**

**POUR REUSSIR...**

*Les élections au Conseil Scientifique du CNRS vont se dérouler durant tout le mois de Juin.*

*Elles permettront de compléter le dispositif d'ensemble des instances scientifiques renouvelées dans lequel ce Conseil jouera un rôle central pour la définition et la mise en œuvre de la politique scientifique de l'organisme.*

*La place qu'occuperont les élus SNCS / SNESup pour les collèges A et B et ceux de la liste SNTRS / SNPCEN / SNPESB pour le collège C, parmi les 11 représentants des personnels sera particulièrement importante dans la mise en œuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche et du Développement Technologique, dans ses objectifs et moyens.*

*Et cela d'autant plus que ces élections interviennent dans une période où des difficultés sérieuses surgissent, liées à l'application des mesures découlant du plan de rigueur gouvernemental.*

*C'est l'amputation du budget 1983 qui remet en cause les objectifs de développement programmés par la Loi.*

*C'est aussi l'accumulation des problèmes non résolus en particulier ceux relatifs à la réforme statutaire et à la correction des déclassements. Les propositions nouvelles du Ministère pour la titularisation se situant bien en deça des orientations proposées fin 1982.*

*Ce sont encore les effets du plan de rigueur (1 % Sécurité Sociale, emprunt obligatoire) qui entraînent une baisse du pouvoir d'achat de la quasi totalité des personnels.*

*Cette situation aggrave le mécontentement légitime des personnels et rend indispensable une intervention plus massive de leur part.*

*C'est le sens de l'appel du SNTRS-CGT avec le SNCS-FEN et le SNPCEN-FEN à une*

**SEMAINE NATIONALE D'ACTION  
DU 6 AU 20 JUIN  
avec une JOURNEE NATIONALE D'ACTION  
et de RASSEMBLEMENTS  
le 16 JUIN 1983**

*C'est tout le sens d'un vote massif des ITA et Contractuels de Physique Nucléaire du CNRS et des ATOS de l'Enseignement Supérieur des formations associées pour la liste présentée par le SNTRS-CGT, le SNPCEN-FEN et SNPESB-CGT.*

**POUR REUSSIR, VOTEZ POUR VOUS.**

**VOTEZ ET FAITES VOTER pour le Renouveau et le Développement du CNRS**

Gérard MANDVILLE – Chimiste 1 B BORSAY  
Michel FRUNEAU – Ingénieur CPN GRENOBLE  
Antoine CARRASCO – Biologiste 1 B Atos TOULOUSE

**PARIS, le 6 Juin 1983**

## ASSUREZ LE SUCCES DE LA LISTE POUR LE RENOUVEAU ET LE DEVELOPPEMENT DU C.N.R.S.

(G. MANDVILLE, M. FRUNEAU, A. CARRASCO) présentée par le SNTRS-CGT, le SNPCEN-FEN, le SNPESB-CGT.

### N'OUBLIEZ PAS DE VOTER !

(Date limite de réception des votes 27 JUIN)

#### Il reste 2 semaines :

- pour faire voter nos électeurs
- pour convaincre nos autres collègues de travail (ITA, ATOS, CPN, INSERM) inscrits sur les listes électorales, de voter pour notre liste.

**VEILLEZ A FAIRE VOTER** – sans panachage  
– sans rature  
– en respectant l'ordre de la liste.

**N.B.** - Dans le cas où vous n'auriez pas reçu d'enveloppe bleue, il vous est possible d'utiliser une enveloppe blanche sans aucun signe distinctif.

- Si vous n'avez pas reçu de bulletin de vote, demandez-en au Service des élections 23, rue du Maroc, 75019 PARIS - Tél. 200.11.44.

## AUX CAMARADES DE LA REGION PARISIENNE

**LE DEPOUILLEMENT** aura lieu le 30 Juin pour le collège C, nous vous appelons à y participer :

Renvoyer au SNTRS-CGT avant le 24 Juin - 57, avenue d'Italie 75013 PARIS, le BULLETIN ci-dessous :

NOM : Prénom :

Section :

Téléphone :

Je participerai au dépouillement des élections au Conseil Scientifique le 30 Juin 1983.

Signature :

## ELECTION AU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU CNRS 1983 - COLLEGE C

# POUR LE RENOUVEAU ET LE DEVELOPPEMENT DU C.N.R.S.

LISTE PRESENTEE PAR LE  
**Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique-CGT**  
**Syndicat National des Personnels de l'Enseignement Supérieur et des Bibliothèques-CGT**  
**Syndicat National des Personnels Contractuels de l'Education Nationale-FEN**

Après la mise en place du Comité National, du Conseil d'Administration, il s'agit aujourd'hui d'installer le Conseil Scientifique. Celui-ci va retrouver des compétences et une composition rappé-

lant celles du Directoire lequel jouait un rôle important avant la réforme Aigrain-Sauvier Seïté de 1979 qui excluait les ITA du Comité National et du Conseil Scientifique.

## Le Conseil Scientifique

Elément du Comité National avec les Conseils de département et les sections... " il veille à la cohérence de la politique scientifique du Centre, avec l'ensemble des instances scientifiques consultatives. Il donne son avis sur les grandes orientations internationales, de valorisation et d'application de la Recherche, d'information scientifique et technique, ainsi que sur les principes communs d'évaluation de la qualité des Chercheurs et de recherches mises en œuvre par le Centre. Il donne également son avis sur la création ou la suppression de programmes interdisciplinaires, d'instituts nationaux, ou d'unités de recherche... "

Présidé par le Directeur Général, il est composé :

- de membres de droit (Directeurs Scientifiques, le Chef de la mission scientifique et technique au Ministère de l'Industrie et de la Recherche, le Directeur de la Recherche au Ministère de l'Education Nationale, 9 personnalités nommées par le Ministère de l'Industrie et de la Recherche) ;
- de 11 membres élus directement par les personnels de recherche (4 Enseignants et Chercheurs A, 4 Enseignants et Chercheurs B, 3 ITA et ATOS C) et un représentant élu par le Conseil de département.

## Dans un contexte nouveau

Depuis Mai 1981, le Gouvernement de gauche a commencé à traduire concrètement les revendications que nos luttes ont portées : abrogation du statut Aigrain, retraite à 60 ans, titularisation des non-titulaires de la Fonction Publique, droits nouveaux, réforme des organismes de Recherche.

Les objectifs annoncés par le Président de la République sur la nécessité de mesures énergiques pour combattre l'inflation, réduire le déficit extérieur, assurer une bonne gestion de la Sécurité Sociale, financer le développement industriel, lutter contre le chômage, s'inscrivent bien dans les orientations voulues par les travailleurs en mai-juin 1981. Mais certaines mesures décidées par le Gouvernement pour y parvenir suscitent un mécontentement légitime des personnels majoritairement concernés par la nouvelle pression fiscale (1 % Sécurité Sociale, emprunt obligatoire) qui va contribuer à réduire d'autant leur pouvoir d'achat.

Pour réussir, il faut notamment s'attaquer au comportement inflationniste et spéculatif des grandes fortunes qui préfèrent investir à l'étranger au détriment du redressement national.

Pour sortir de la crise, le pays a besoin d'une Recherche dynamique, bien articulée sur des objectifs du renouveau industriel dans lequel le secteur public doit jouer un rôle moteur.

Les idées dégagées par le Colloque Recherche et Technologie ont trouvé une assise dans la Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche et du Développement Technologique. Aujourd'hui, il s'agit de concrétiser cette loi, en agissant pour que les moyens programmés soient dégagés, en intervenant pour qu'elle entre en application. Le nouveau statut général des fonctionnaires de l'Etat et des Collectivités territoriales s'adapte aux missions modernes de la Fonction Publique et aux nouvelles mesures de décentralisation.

Les métiers de la Recherche sont reconnus dans leur spécificité par le nouveau statut général et les personnels seront dotés d'un statut particulier qui devrait déroger à certaines règles de la Fonction Publique.

La droite, le patronat se battent avec acharnement contre la politique engagée depuis deux ans. Ils tentent d'empêcher les réformes. Ils veulent le retour à l'austérité et à l'autoritarisme.

Au CNRS, les forces conservatrices pèsent de tout leur poids contre l'obtention d'un bon statut de titulaire et des avancées démocratiques. Aussi, nous pensons qu'il faut poursuivre l'effort de redressement engagé par la Loi d'Orientation et de Programmation et régler les nombreux problèmes de carrière, de réformes statutaires qui en freinent la mise en œuvre.

---

## **Pour une politique scientifique ouverte sur les besoins économiques et sociaux du pays**

---

Dans la nouvelle organisation du CNRS, le rôle du Conseil Scientifique est amplifié. Comme le Conseil d'Administration se voit confié la responsabilité de gestion du CNRS, le Conseil Scientifique se voit attribué l'orientation de la politique scientifique du CNRS. Il aura à traiter des grandes orientations scientifiques du schéma directeur, des créations d'associations et suppression et formations, des programmes interdisciplinaires, des nominations aux grades de chercheurs les plus élevés.

Les réformes doivent permettre au CNRS de mieux remplir ses

missions de recherche fondamentale, de valorisation, d'information scientifique et technique et de formation par et pour la Recherche.

Les bases sont jetées pour que le CNRS réponde aux exigences d'une nouvelle gestion fondée à la fois sur une plus grande autonomie du CNRS et une plus grande ouverture sur la société tout entière.

C'est pour réaliser cela que le SNTRS-CGT, le SNPCEN-FEN et le SNPESB-CGT présentent une liste commune.

---

## **Aujourd'hui, quels élus allez-vous vous donner ?**

---

Vous connaissez déjà l'action des élus SNTRS-CGT, SNPCEN-FEN, SNPESB-CGT. Vous savez qu'ils ont mené des batailles de fond (reconnaissance de la qualification, intégration des hors-statuts, reconquête du marché intérieur, développement du potentiel de recherche, etc.). Ils ont assuré la défense des intérêts individuels et collectifs des personnels, ceci alors même que les Directions essayaient de leur enlever toute possibilité d'intervention.

Nos élus développeront en concertation avec les élus du SNCS et SNESUP-FEN l'information nécessaire afin que les enjeux discutés au Conseil Scientifique puissent être mesurés par les personnes et permettent ainsi aux ITA, ATOS et Contractuels de Physique nucléaire d'intervenir et d'être associés aux décisions concernant la vie et la politique du CNRS. Ils porteront une attention toute particulière aux personnels dont les formations sont en renouvellement ou en discussion. Ils veilleront à ce que l'intérêt du CNRS se conjugue avec celui des personnels et à ce que les structures des Instituts Nationaux, tels l'IN2P3 et l'INAG soient démocratisées et correspondent à leurs missions.

Autant ils s'attacheront à donner toute sa dimension à la reconnaissance de la liberté, de l'autonomie de recherche, autant ils veilleront :

- à ce que la mise en œuvre des progrès des connaissances contribue notamment à enrichir la qualification de l'ensemble des travailleurs et à élever leur niveau de responsabilité ;
- à ce que les orientations établies concourent à améliorer les conditions de vie et de travail et à lutter contre le chômage.

Ils interviendront pour que la politique scientifique s'appuie sur une politique d'emploi qui cesse d'être pratiquée au coup par coup.

Ils proposeront également que des nouvelles formes d'organisation du travail scientifique prennent mieux en compte les besoins économiques et sociaux.

Les élus de la liste commune veilleront à garantir le CNRS contre toute dénaturation de ses missions, pour que sa politique s'inscrive pleinement dans les orientations de la Loi d'Orientation et de Programmation et que les moyens soient à la hauteur des exigences.

---

# **POUR RÉUSSIR ENSEMBLE VOTEZ POUR LA LISTE**

## **POUR LE RENOUVEAU ET LE DÉVELOPPEMENT DU CNRS**

**présentée par le SNTRS-CGT, le SNPESB-CGT, le SNPCEN-FEN**

**Votez en respectant l'ordre de la liste, sans rature ni panache**

---